

**Devred Raphaël**

Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés Contemporaines (CHCSC)

Université de Versailles-Saint-Quentin

78047

raphael.devred@hotmail.fr

## **Le président à la chasse**

### **Les chasses présidentielles et les représentations du pouvoir sous la Troisième République (1870-1940)**

**Résumé** – De 1880 à 1995, les présidents de la République organisent des chasses officielles dans leurs domaines de Rambouillet, de Marly-le-Roi, de Compiègne puis au domaine de Chambord. Ce cérémonial politique est un lieu d'affirmation du président et un lieu d'influence permettant de réunir des invités officiels, diplomatiques et cynégétiques autour d'une série de pratiques de chasse uniques. Cet article s'intéresse à la genèse de la création de ce cérémonial durant la III<sup>e</sup> République (1880-1940).

**Mots clés** – Président, chasse, domaine, rite, cérémonial, politique

### **The president on the hunt. The presidential huntings and power representations during the Third Republic (1880-1940)**

**Abstract** – From 1880 to 1995, the presidents of the French Republic organized official hunts in their estates of Rambouillet, Marly-le-Roy, Compiègne then in Chambord. This political ceremonial is a place of affirmation for the president and a place of influence to bring together official, diplomatic and hunting guests around a series of unique hunting practices. This article focuses on the genesis of the creation of this ceremonial during the Third Republic (1880-1940).

**Keywords** – President, hunting, estate, rite, ceremonial, politics

Les chasses présidentielles françaises apparaissent dans les domaines de Rambouillet, Marly et Compiègne sous la III<sup>e</sup> République à partir de 1880. Les premiers présidents comme le maréchal Patrice de Mac Mahon fréquentent Rambouillet dans les années 1870. Mais il faut attendre la présidence de Jules Grévy (1879-1887) pour que les présidents investissent ce lieu et s'inspirent du dispositif impérial pour créer un nouvel outil républicain et présidentiel. Les chasses présidentielles sont régulièrement présentées dans la presse contemporaine comme la simple et stricte perpétuation des chasses royales<sup>1</sup>. Ces critiques s'assemblent ici avec l'idée de cour présidentielle dans un discours qui vise à dénoncer la monarchisation de la république<sup>2</sup>.

Les chasses présidentielles héritent d'un dispositif cynégétique forgé au fil des régimes précédents en particulier par les régimes impériaux du point de vue de la chasse. Projetés sous Louis XVI dès 1787, les tirés sont complètement transformés sous Napoléon I<sup>er</sup> et surtout sous la Restauration entre 1814 et 1830. Durant le Second Empire, Napoléon III fait augmenter le nombre de chemins et élargir les tirés afin d'accueillir des invités dans les tirés<sup>3</sup>. L'empereur s'inspire du système précédent où seuls les princes chassaient en compagnie de quelques officiers de la Vénérerie et invente une nouvelle pratique de chasses sportives d'État, où une équipe choisie de chasseurs officiels est invitée à prendre part aux tirés impériaux. Des ministres, des savants et des courtisans sont invités à tirer en compagnie du prince comme le faisaient les rois à la chasse à courre. Cette pratique de chasse d'invités est reprise par les présidents et devient un système institué au sein des trois républiques de 1880 à 1995.

Cet article s'intéresse et interroge les héritages et les inventions présidentielles et républicaines autour de la création du cérémonial cynégétique dans les décennies de la III<sup>e</sup> République. Il s'agit de tenter une première étude succincte du cérémonial comme lieu de représentation du pouvoir présidentiel et de lancer des pistes pour une étude plus complète du phénomène, étudié par les historiens depuis 2018<sup>4</sup>. Nous revenons sur la création du cérémonial

---

<sup>1</sup> Jacques Barloy, Françoise Gaujour, *Un chasseur nommé Giscard : essai de psychologie féodale*, Paris, A. Moreau, 1977 ; Émile Lanez, *Noël à Chambord*, Paris, éditions Grasset, 2019 ; Raphaëlle BACQUE, *Le Dernier Mort de Mitterrand*, Paris, Grasset/Albin Michel, 2010 ; Marcelo Wesfreid, *Le jardin secret de la République. 50 ans d'entre-soi*, Paris, Plon, 2020

<sup>2</sup> Jacques Revel, « La cour », pp. 3145-3189, in Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997.

<sup>3</sup> Bibliothèque nationale de France, GE C-7376 (RES) : Cartes des Chasses du Roy à Rambouillet 1787, échelle d'une demie lieue, 56 x 89 cm, 1787.

<sup>4</sup> Louis Garrido, *Les Nemrods de la République : relations de pouvoirs et d'influence sur les élites lors des chasses présidentielles en France de 1870 à 1995*, Mémoire de master 2 en Histoire, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2018 ; Agnès Tachin, « Entre tradition et renouveau. L'aménagement de la forêt de Chambord sous la présidence de Georges Pompidou », *Revue forestière française*, 4-5, 2019, pp. 333-342. Raphaël Devred, *Le Domaine de chasse de Rambouillet et le gouvernement de la nature : monarchie, empire, république (1783-1995)*, mémoire de master 2 en histoire environnementale, Université Versailles-Saint-Quentin, 2019 et « Les tableaux des chasses présidentielles : une source d'histoire environnementale politique (1880-2010) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, (17), 3, pp. 179-184.

par Jules Grévy puis son élaboration par les présidents successifs avant d'aborder la piste et la question des réseaux d'influence du président.

### *Inventer les chasses présidentielles*



**Illustration 01.** L'ambassadeur des Etats-Unis Myron Timothy Herrick en plein tir dans les tirés de Rambouillet, chasse du 25 octobre 1922, première organisée sous la présidence d'Alexandre Millerrand, photographie de l'agence Roll, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EI-13 (952).

En 1880, le président Jules Grévy s'empare des domaines de Marly et de Rambouillet. Les locataires des chasses, le marquis du Lau et le duc de la Trémoille sont littéralement chassés du domaine ramboliteux qu'ils louaient depuis la fin du Second Empire. La Société de Rambouillet, présidée par le marquis du Lau, abandonne à l'administration l'ensemble de ses droits sur le Grand Parc de manière progressive, entre avril et mai 1880<sup>5</sup>. Au 1<sup>er</sup> mars 1880, tous les parquets et la maison du faisandier (Corps de Garde), les bois de Gazeran, Cerisaye, Haute-Tasse et une des deux maisons de garde de la Porte de Poigny sont remis aux Eaux et Forêts pour la présidence, soit une chasse de 1 689 ha 46<sup>6</sup>. Au 1<sup>er</sup> avril, c'est l'ensemble du parc, de ses dépendances ainsi que le droit de chasse qui doivent l'être.

Afin d'accueillir les chasses, il faut peupler le parc de gibiers. Le travail des gardes débute dès mars 1880. Les Eaux et Forêts procèdent au rachat du gibier vivant dans le parc, auquel s'ajoutent des lâchers. L'administration précise qu'il est désormais interdit de tirer sur

---

<sup>5</sup> Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise (ci-après ADY), 6Q 525 : lettre à l'Inspecteur, Paris, 21 mai 1880. ADY, 6Q 534 : Lettre du Conservateur à l'Inspecteur, Paris, 21 Février 1880.

<sup>6</sup> ADY, 6Q 534 : Rapport de l'Inspecteur, Rambouillet, 30 janvier 1880.

ces animaux<sup>7</sup>. Afin de conserver le gibier, d'organiser l'élevage, de participer aux chasses, d'effectuer des patrouilles diurnes et nocturnes, les Eaux et Forêts et la Présidence augmentent le service de garderie, de cinq à dix hommes, directement appuyés par 15 gardes auxiliaires<sup>8</sup>. Gardé, surveillé, le parc doit devenir un véritable sanctuaire présidentiel, que seuls le président et ses hommes sont autorisés à parcourir. Dès le printemps 1880, l'Inspecteur des Eaux et Forêts décide de mettre un terme aux autorisations des villageois qui avaient permission d'aller pêcher et laver leur linge dans les mares et étangs du parc<sup>9</sup>. Le domaine est clos et son accès est interdit à toute personne étrangère au service des forêts et de la présidence qui ne serait pas munie d'une autorisation spéciale<sup>10</sup>. L'Élysée n'est donc pas l'unique sanctuaire présidentiel, puisque comme lui les domaines de chasses sont les lieux d'un « culte permanent<sup>11</sup> » contraignant à l'observance de règles strictes pour que ne soit pas profané ce qui est à la mesure d'une tradition. La nature – celle de l'outil terrien formé par le duo Marly-Rambouillet<sup>12</sup> – est ainsi réinventée pour convenir à la nouvelle pratique : les tirés sont agrandis, le gibier est introduit, la nature est privatisée pour accueillir des invités présidentiels. En recréant un réseau domanial, les présidents se relient à la tradition monarchique d'une Liste civile.

### ***La création d'un rituel présidentiel : la politique cérémoniale des présidents***

Les rituels sont l'un des lieux de savoir centraux de l'anthropologie historique. « Ainsi le *rituel* est l'ensemble ou la somme des rites ; le *rite* est une séquence, un moment autonome du rituel (ou encore la somme des tableaux rituels) ; enfin, le *tableau rituel* est le contenu du rite décomposable en constantes et en indices (parfois appelé « ritème », « rite simple », « rite de détail » etc.)<sup>13</sup> ». Le rituel qui s'instaure à Rambouillet et Marly correspond précisément à la définition donnée par Denis Fleurdirge dans ses travaux sur les rituels du président.

---

<sup>7</sup> ADY, 6Q 525 : lettre de l'inspecteur de Rambouillet au marquis du Lau, 7 mars 1880 ; reçu de livraison de 164 faisans, 14 mars 1880.

<sup>8</sup> ADY, 6Q 534 : Rapport de l'Inspecteur, Rambouillet, 30 janvier 1880.

<sup>9</sup> ADY, 6Q 525 : lettre de l'Inspecteur Mersey, Rambouillet, 15 juin 1880.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Denis Fleurdirge, *Les rituels du président de la République*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 37.

<sup>12</sup> Brièvement enrichi de Compiègne sous la présidence d'Émile Loubet de 1900 à 1906 : Georges Benoist, *Grandes chasses, grands fusils*, Paris, S.A.D.E.I., 1952, p. 248-249.

<sup>13</sup> Denis Fleurdirge, *op. cit.*, p. 20.

<i>Phase préopératoire</i>	- Rite de déplacement-arrivée - Rite d'accueil
<i>Phase d'initialisation</i>	- Rite de contact
<i>Phase opératoire</i>	- Rite d'oblation - Rite du passage - Rite de reconnaissance / de passage - Rite de recueillement - Rite d'exposition-ostension - Rite de réception - Rite de direction
<i>Phase de clôture</i>	- Rite de séparation
<i>Phase post-opératoire</i>	- Rite de départ - Rite de déplacement-départ

Les cinq phases et les 13 rites des rituels présidentiels, selon Denis Fleurdorge, *Les Rituels du président de la République*, p. 11-15.

Pour chaque chasse présidentielle, le président commence par le « déplacement-arrivée ». Celui-ci est même mis en scène dans le cas du train (la ligne Montparnasse-Rambouillet) ou de la voiture à cheval puis à moteur autour de la figure d'un président moderne, voire même modernisateur. Arrivé à Rambouillet, il accueille les chasseurs dans le pavillon de la Faisanderie puis au château après 1900<sup>14</sup>. Tout le groupe prend contact lors de la présentation du programme de chasse de la journée suivi des rites de la phase opératoire : la chasse, les déplacements, les discussions, les gestes présidentiels. Le tir est ici l'un des nouveaux lieux où le président doit montrer son habileté et où les invités doivent respecter le protocole officiel dans le choix des cibles. La caractéristique des chasses présidentielles est peut-être de comporter un double rituel, puisqu'à la chasse s'ajoute un repas officiel. Le président clôt le rite de la chasse en se séparant une première fois du groupe d'invités. Il part se changer dans l'une des chambres du château et passe de la tenue de chasse à l'habit de ville. Il rejoint ensuite les invités pour assister au tableau, ce rite d'adieux et des honneurs rendus au gibier mort et à l'habileté des chasseurs. Puis le groupe, passé du monde la campagne et des chasses à celui plus civilisé de la table, se retrouve pour un repas officiel relançant le système rituel présidentiel. La chasse et le repas se closent par le départ du président ou des invités du château.

---

<sup>14</sup> ADY, 6Q 534 : Rapport de l'Inspecteur, Rambouillet, 30 janvier 1880 et « La restauration de Rambouillet », *Le Monde Illustré*, 16 décembre 1899, p. 6

Les chasses présidentielles se situent dans la droite lignée de la politique cérémonielle identifiée par Nicolas Roussellier, Denis Fleurdorge et Nicolas Mariot autour de la fonction présidentielle<sup>15</sup>. Comme le premier historien la définit :

La politique cérémonielle ne s'est donc pas enfermée dans un phénomène de pure *représentation* mais débouche finalement sur un nouveau modèle de *fonctionnement* de la Présidence et sur une revalorisation *politique* des pouvoirs du Président. Le point d'origine est cérémoniel mais le point d'impact est constitutionnel : la Présidence de la République se transforme en tant qu'institution et en tant que forme d'organisation du pouvoir exécutif.<sup>16</sup>

À cela près que les chasses présidentielles en poursuivant « l'idée de "dissémination" des rituels présidentiels<sup>17</sup>», étendent le champ des mondes revendiqués par le pouvoir présidentiel. La dissémination présidentielle « doit être entendue, en tout état de cause, comme un envahissement, une capacité de la représentation à coloniser le plus largement possible la plupart des territoires sociaux<sup>18</sup> ». Cet impérialisme de représentation et d'institutionnalisation de la fonction s'étend avec Rambouillet et Marly, aux mondes de « la campagne », des animaux, de la chasse, du dehors, que le président vient aussi arbitrer et gouverner de son fusil. Les chasses se composent majoritairement de chasses à tir en battue des faisans, des lapins, des gibiers de passage (bécasses) et des chevreuils et cerfs sika. À partir de 1933, François Vidron, l'inspecteur forestier et directeur des chasses présidentielles (1933-1970) met en place des tirs à l'approche et en battue du grand gibier, augmentant ainsi l'offre cynégétique.

---

<sup>15</sup> Nicolas Mariot, 2007, *C'est en marchant qu'on devient président. La république et ses chefs de l'Etat, 1848-2007*, Paris, Aux Lieux d'être, p. 21 ; Denis Fleurdorge, *Les rituels et les représentations du Pouvoir*, Paris, Zagros, 2005.

<sup>16</sup> Nicolas Roussellier, 2015, *La Force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France, XIX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, p. 261.

<sup>17</sup> Denis Fleurdorge, *op. cit.*, p. 21

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 48.

*Le président-chasseur et la cour cynégétique : pour une histoire des réseaux du président à la chasse*



**Illustration 02.** Dans la presse comme dans les livres, Félix Faure est mis en scène au domaine, tant à cheval, qu'en promenade ou à la chasse, « M. Félix Faure dans les tirés de Rambouillet », Léon de Montarlot, « M. Félix Faure », *Le Monde Illustré*, 22 février 1899, p. 148. BNF, FOL-LC2-2943.

Félix Faure participe à l'institutionnalisation des chasses comme lieu de pouvoir traditionnel de la présidence. Lors de son mandat (1895-1899), il transforme Rambouillet en résidence d'été officielle (1896), multiplie les invitations de princes et édite un testament politique et cynégétique (1898) :

Il était donné à M. Félix Faure de restituer une faveur quasi-princière à ce domaine séculaire [Rambouillet]. Il lui prit fantaisie d'y habiter, d'y chasser comme un simple monarque de l'ancien régime, et de commander à sa gloire un monument typographique, orné de vignettes, que l'Imprimerie nationale tira à 170 exemplaires seulement, et qui, rapidement, devint introuvable, n'étant pas sorti de la petite cour élyséenne.<sup>19</sup>

Publié en 1898, *Les chasses de Rambouillet*<sup>20</sup> se compose en effet comme une véritable geste présidentielle, confortant la réputation d'un président-soleil, qui cherche l'or des fastes dans les

---

<sup>19</sup> « La restauration de Rambouillet », *Le Monde Illustré*, 16 décembre 1899, p. 6.

<sup>20</sup> Félix Faure, Louis Leddet, *Les Chasses de Rambouillet depuis les temps primitifs de la Gaule jusqu'à nos jours*, Paris, Imprimerie Nationale, 1898.

dorures de l'enluminure et des décors d'une imagerie de papier<sup>21</sup>. Faure s'y fait représenter comme le président-terrien, tantôt chasseur, pêcheur et proche du peuple, qui raconte des histoires. Aux côtés de la chasse, la pêche, la promenade et l'équitation constituent les différents loisirs présidentiels dans les domaines. Il construit une figure paternaliste censée participer à la construction d'un président fort auprès des destinataires de l'ouvrage que sont les invités des chasses<sup>22</sup>. « Le faste et le cérémonial dont Félix Faure se fait entourer ne sont pas dus à la vanité personnelle du "Président Soleil", mais à sa volonté de placer la République sur le même pied de prestige que les monarchies européennes<sup>23</sup> ». L'aménagement du domaine et la fabrication de cette figure présidentielle par Félix Faure répond à l'exigence d'accueillir à Rambouillet des personnalités politiques du monde entier en suivant les exigences diplomatiques et protocolaires.

Le président de la République active une série de représentations. La figure du président-chasseur prolonge et réinvente celle du roi-chasseur<sup>24</sup>. Représentant des chasseurs, invoquant le mythe de ses origines rurales, il peut aussi décider de ne pas chasser et de se faire le défenseur des animaux<sup>25</sup>. Le président Doumergue appréciant « la grâce de ces animaux [les cerfs sika], a donné l'ordre qu'ils ne soient pas tirés aux battues. Une harde de ces animaux s'est alors cantonnée dans l'Île du Potager, que le Président affectionne particulièrement »<sup>26</sup>. La presse se fait l'écho de ces conceptions de protection autour des animaux et permet d'accéder à une série d'anecdotes révélatrices. Un article dédié à la chasse du 17 octobre 1903 illustre une controverse sur ces thématiques :

C'est le Président Loubet qui tua le malheureux pivert et le pivert est classé parmi les oiseaux utiles à l'agriculture ! Le Président n'a point montré l'exemple, et son garde porte-carnier aurait fait son devoir en lui infligeant un procès-verbal pour destruction d'oiseau utile, et je suis persuadé que M. Loubet, qui fut, au Sénat, un des grands défenseurs des petits oiseaux, aurait trouvé la chose toute naturelle ; dans le feu de la chasse, ces ... accidents arrivent à d'autres qu'au Président de la République, qui, lui, au moins, avoue son crime en faisant figurer le pivert au tableau.<sup>27</sup>

---

<sup>21</sup> Denis Fleurdirge, *Les rituels du président de la République*, op. cit., p. 113-144.

<sup>22</sup> Quelques exemplaires ont été remplis, j'en ai retrouvé quelques-uns dans des collections privées portant le nom du propriétaire de l'ouvrage et le tableau de la journée complété avec le nombre de pièces tuées.

<sup>23</sup> Jean Baillou (dir), 1984, *Les Affaires Étrangères et le Corps Diplomatique français, 1870-1980*, t. II, Paris, CNRS, p. 28.

<sup>24</sup> Charles Stépanoff, 2021, *L'Animal et la mort. Chasses, modernité et crise du sauvage*, Paris, La Découverte, p. 243-259.

<sup>25</sup> Denis Fleurdirge, op. cit., p. 27-30.

<sup>26</sup> François Vidron, *Le Cerf sika*, Paris, Paul Lechevalier, 1939, p. 42.

<sup>27</sup> Paul Mengin, « La chasse du roi d'Italie à Rambouillet », *La Vie Au Grand Air, Revue illustrée de tous les Sports*, 23 octobre 1903, p. 780-781.

Avec cet article, surgissent l'ensemble des enjeux des chasses. Ici un animal d'une espèce protégée est tué par le président-chasseur qui fut lui-même un sénateur-défenseur des animaux. Aux chasses présidentielles, la force politique du prince est menacée, puisqu'en brandissant le fusil, le président remet sans cesse en cause ses *savoirs* (reconnaître l'animal tiré) et ses *pouvoirs* (bien chasser). La chasse est donc un lieu de représentation des capacités du chasseur, qu'il soit le président ou son invité.

Les présidents de la III<sup>e</sup> République ne sont pas tous chasseurs et se contentent de suivre les battues de Raymond Poincaré à Albert Lebrun. À Rambouillet ou Marly, le président doit donc se montrer exemplaire tant dans ses compétences cynégétiques, que mondaines et politiques auprès de ses invités et des gibiers en respectant le code sportif.



**Illustration 03.** Le tableau de la chasse du 25 octobre 1922, photographie de l'agence Roll, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EI-13 (951).

### ***Réseaux, groupes ou cour cynégétique ?***

Dans *Les lieux de mémoire*, Jacques Revel rappelle la place de la cour et son association avec le pouvoir souverain, « elle n'est en ce sens, qu'un jeu futile et sérieux : la représentation d'une représentation du pouvoir<sup>28</sup> ». Les archives des chasses présidentielles permettent de documenter ces cercles de représentations, ces réseaux si ce n'est véritablement une cour cynégétique présidentielle. Les tableaux de chasse permettent de dresser une prosopographie

---

<sup>28</sup> Jacques Revel, 1997, « La cour », in Pierre Nora (dir), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, p. 3189.

des chasseurs <sup>29</sup>. Leurs noms et leurs fonctions sont identifiés dans les cartons des chasses officielles. Si la reproduction exhaustive de ces tableaux et de ces listes dépasse du point de vue matériel et historiographique cet article, il paraît important de relier ces réseaux d'information et d'influence à la construction de la fonction présidentielle comme pouvoir républicain fort.



**Illustration 04.** « Georges Clémenceau à la chasse, à Rambouillet », *L'Illustration*, 12 janvier 1907, première de couverture.

Les listes des chasses présidentielles permettent de suivre les capacités du président à développer son « pouvoir d'information<sup>30</sup> ». Les chasses sont un lieu de constitution de réseaux d'information et d'influence présidentiels. Elles permettent de marquer les « liens personnels de fidélité, de relations de concurrence et d'exclusions<sup>31</sup> » sur le modèle d'une cour. Dès 1880, les ministres et parlementaires sont conviés, tel Horace de Choiseul, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Jules Ferry en 1880-1881, le président de la Chambre des députés Léon Gambetta, qui revient en tant que président du conseil le 7 janvier 1882 accompagné du ministre de l'Intérieur Pierre Waldeck-Rousseau<sup>32</sup>. L'invitation des diplomates et chefs d'État étrangers permet d'étendre ces réseaux présidentiels. Les princes Alexis et Vladimir de Russie viennent

---

<sup>29</sup> Raphaël Devred, 2022, « Les tableaux des chasses présidentielles : une source d'histoire environnementale politique (1880-2010) », *op. cit.*, 179-184.

<sup>30</sup> Nicolas Roussellier, *La Force de gouverner*, *op. cit.*, p. 269.

<sup>31</sup> Jacques Revel, « La cour », *art. cit.*, p. 3144.

<sup>32</sup> ADY, 6Q 529 : tableaux de chasse, liste des invités, chasse du 19 novembre, 8 décembre, 1880 et 7 janvier 1882.

presque chaque année de 1883 à 1907, sans oublier le ministre de Roumanie (21 janvier 1884), le roi du Portugal Dom Carlos (1895-1905), Victor-Emmanuel III d'Italie (1903), le prince de Monaco (1896) ou le roi de Roumanie pour la dernière grande chasse princière de la période en décembre 1938.

Il faut attendre les présidences de Faure, Loubet et Fallières (1896-1913) pour que les chasses s'institutionnalisent autour des personnalités invitées. Sous Faure, on trouve des chasses avec une majorité d'officiers, de princes et diplomates ou un type particulier de personnalités. Mais c'est sous Fallières (1906-1913), que certaines chasses sont instituées autour d'un groupe politique particulier pour les saisons 1910 et 1911 : le 23 novembre (Conseil d'Etat), le 7 décembre (Cour de Cassation), le 21 décembre (Amis du Président), le 4 janvier 1911 (Conseil Supérieur de la Guerre & Amis), le 25 janvier (Fonctionnaires) et le 4 novembre (Corps diplomatique). Cette mise en protocole n'est pas toujours strictement respectée, du fait de l'agenda et de la diversité des invités. Elle vise à renforcer l'institutionnalisation des chasses comme lieu de pouvoir du président. Pour le seul domaine de Rambouillet, près de 614 dates de chasses officielles ont pu être enregistrées à partir des différents documents consultés. Les chasses officielles rassemblent plus d'une dizaine d'hommes invités. Il faudrait poursuivre l'étude en suivant les invitations cynégétiques et l'actualité politique et diplomatique pour mieux saisir le rôle de ces chasses dans l'agenda politique présidentiel et républicain.

La pratique de la chasse présidentielle devient si influente pendant la III<sup>e</sup> République qu'elle s'institutionnalise et se développe même quand il n'y a pas de président-chasseur. À partir de Raymond Poincaré (1913-1920), les présidents non-chasseurs conservent cet outil politique présidentiel jusqu'à la fin du régime en 1940. L'institution est rétablie dès 1946 par Vincent Auriol et aucun président ne la remet en cause avant Jacques Chirac en 1995 plus d'un siècle après sa création.

Jusqu'à la V<sup>e</sup> République, la cérémonie des chasses présidentielles appartient à l'un « des traits distinctifs » de la présidence et des républiques<sup>33</sup>. Pourrait-on conclure que c'est aussi en chassant, que le président est devenu Président ? Si cette représentation du pouvoir à la chasse s'est évanouie par la suppression des chasses en 1995-2010, il ne faut pas omettre que chasser est assez signifiant pour les présidents des trois républiques pour investir des millions de francs dans l'élevage de gibier, l'aménagement et l'entretien des parcs. Les chasses

---

<sup>33</sup> Nicolas Mariot, 2007, *C'est en marchant qu'on devient président. La république et ses chefs de l'Etat, 1848-2007*, Paris, Aux Lieux d'être, p. 21.

présidentielles deviennent un cérémonial et un lieu de pouvoir républicain. La figure du président-chasseur qui fait écho à celle du roi-chasseur est progressivement inventée dans les domaines. Les exploits, les cercles et les records présidentiels sont diffusés dans la presse, les cartes postales, les images et les publications diverses. Entre héritages et innovations des régimes royaux, impériaux et républicains, les chasses sont un cérémonial complexe, hybride et évolutif. L'histoire de la gestion des domaines et des gibiers pourrait permettre de compléter ces figures de président-chasseur et aménagiste et le rôle de vitrine des chasses, comme cérémonie et sanctuaire présidentiels et républicains.